



PSAT

Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



LES FUMÉES DE SOUDAGE

• •

S'informer pour mieux
se protéger

REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans les secteurs de la métallurgie, mécanique industrielle, de l'automobile, ou toutes autres activités de transformation ou réparation de métaux.

VOUS ÊTES EXPOSÉS AUX FUMÉES DE SOUDAGE !

Les fumées de soudage sont notamment constituées de poussières de métaux, de gaz de protection et de gaz polluants de combustion (oxydes de carbone, oxydes d'azote, ...) qui peuvent avoir de nombreux effets sur l'organisme.



ATTENTION !

Certains de ces effets sont immédiats (céphalées, vertiges, troubles digestifs,...) et d'autres à long terme, comme :

- Effets cancérogènes
- Atteintes des voies respiratoires
- Toxicité pour la reproduction.

Les situations de travail exposantes

En atelier sur chantier ou en espace confiné :

- Soudage MIG/MAG (procédé très émissif)
- Soudage TIG
- Brasage
- Oxycoupage
- Soudage à l'arc.

La toxicité n'est pas forcément liée à la quantité de fumées.

La composition des fumées de soudage varie en fonction des métaux soudés, du métal d'apport et des revêtements appliqués (peinture, solvants, graisses,...).

Les alliages, super alliages contiennent pour la plupart des substances cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) telles que :

- Chrome
- Nickel
- Cobalt.



QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?



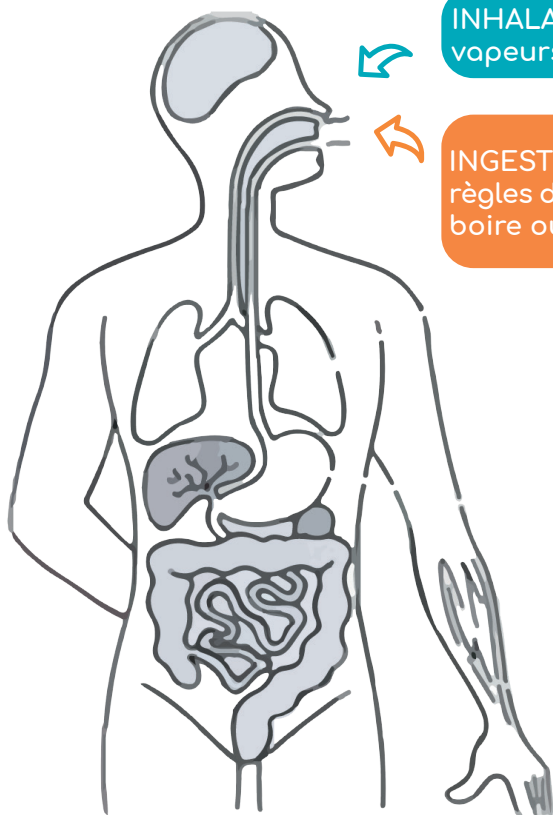
LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fumées de soudage sont reconnues cancérogènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer depuis 1990.



Fumeurs, le tabac est un facteur aggravant le risque de cancer.

Les voies d'exposition



INHALATION des fumées, poussières, vapeurs...

INGESTION en cas de non-respect des règles d'hygiène (par exemple : manger, boire ou fumer au poste de travail.

PASSAGE CUTANÉ en cas de contact avec les poussières, graisses, aérosols...

COMMENT SE PROTÉGER ?

● Au poste de travail

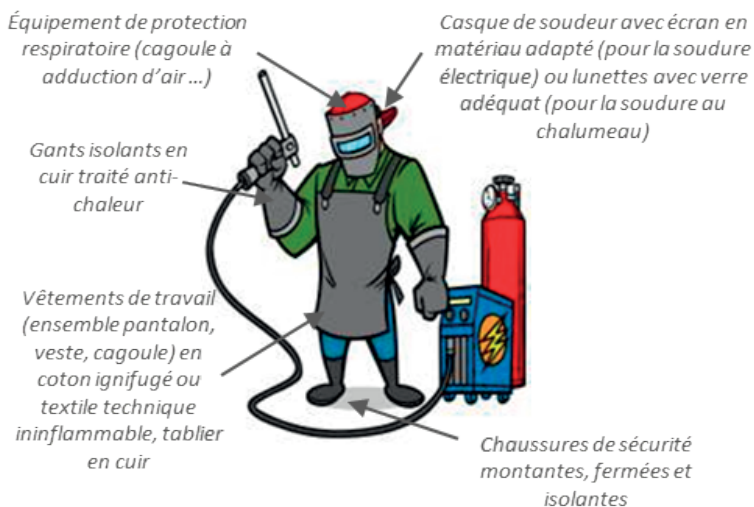
- Nettoyer régulièrement votre poste de travail (ni balai, ni soufflette)
- Veiller à positionner les systèmes d'aspiration mobiles au plus proche de la source
- Veiller à mettre systématiquement en route les systèmes d'aspiration
- Ne pas obstruer ni modifier les installations de captage à votre seule initiative
- Signaler systématiquement à votre employeur tout dysfonctionnement du matériel.

● L'hygiène

- Ne pas manger et boire au poste de travail
- Se doucher après la journée de travail
- Se laver régulièrement les mains
- Séparer les vêtements de ville et les vêtements de travail
- Changer régulièrement les vêtements de travail.

● La protection individuelle

Porter les équipements de protection adaptés et les entretenir !



● Le suivi médical

- Signaler à votre Médecin du Travail toute anomalie
- Effectuer les examens complémentaires de dépistage prescrits.

QUESTIONS

- 1 Les fumées de soudage peuvent-elles provoquer le cancer ?
OUI ☐ NON ☐
- 2 Les fumées de soudage sont-elles composées uniquement de gaz ?
OUI ☐ NON ☐
- 3 La quantité des fumées dépend-elle de la technique employée ?
OUI ☐ NON ☐
- 4 Le MIG/MAG émet-il plus de fumées que le TIG ?
OUI ☐ NON ☐
- 5 La composition des fumées de soudage varie-t-elle avec la nature des pièces soudées ?
OUI ☐ NON ☐
- 6 L'aération naturelle de l'atelier suffit-elle à évacuer les fumées ?
OUI ☐ NON ☐
- 7 La torche aspirante est-elle le moyen de protection collectif le plus efficace ?
OUI ☐ NON ☐
- 8 Le port d'un masque de soudage est-il indispensable lors des travaux de soudage ?
OUI ☐ NON ☐
- 9 Le risque de maladies pulmonaires est-il plus important si je fume ?
OUI ☐ NON ☐
- 10 À mon poste, dois-je m'hydrater régulièrement ?
OUI ☐ NON ☐

RÉPONSES



1•OUI : les fumées de soudage sont reconnues cancérogènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer depuis 1990. 2•NON : les émissions de fumées issues des travaux de soudage sont composées de gaz mais également de poussières de métaux. 3•OUI : en fonction des techniques, des matériaux soudés (nature et revêtement) ainsi que du métal d'apport utilisé, la quantité de fumées émise est plus ou moins importante. 4•OUI : le MIG/MAG est une technique de soudage très émissive alors que le TIG génère habituellement moins de fumées. Peu de fumées ne signifie pas l'absence de danger. 5•OUI : les poussières contenues dans les fumées sont issues de la matière de base et du métal d'apport. 6•NON : l'aération naturelle permet de diluer les polluants présents dans l'atmosphère de travail mais n'évite pas leur propagation dans l'atelier. 7•OUI : la torche aspirante permet de capter les fumées au plus proche de leur émission avant dispersion au poste de travail. 8•OUI : le masque de soudage est indispensable contre les rayonnements. De plus, les modèles à adduction d'air protègent contre l'inhalation des fumées. 9•OUI : l'association tabac et fumées de soudage augmente le risque de maladies pulmonaires. 10•NON : boire ou manger à son poste de travail entraîne un risque par ingestion des polluants. L'hydratation régulière est indispensable mais doit se faire en dehors de l'atelier.

POUR NOUS CONTACTER

Nous restons à votre écoute

Tél : 03 60 82 00 00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter
l'un de nos **16 centres médicaux et administratifs**



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

-  Siège social
-  Siège administratif
-  Antenne administrative
Haut Doubs et Haut Jura
-  Centre médical principal
-  Centre médical secondaire

Siège Social
Centre de Dole
5C rue Bougaud
CS 50057
39 107 DOLE CEDEX

Siège Administratif
Centre d'Étupes
Allée Hugoniot
Zone Technoland / Brognard
BP 12 106 - 25 462 ÉTUPES CEDEX

Antenne Administrative
Haut Doubs/Haut Jura
Centre de Pontarlier
52 rue de besançon
25 300 PONTARLIER

WWW.OPSAT.FR

